

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 28 Avril 2026 - Délibération n° 2026/04/34**OBJET : DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT A L'ARS – CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**

L'an deux mille vingt-six, le 28 Avril, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 21 Avril, qui lui a été adressée par Mme La Présidente, conformément aux articles L. 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : PACAUD Patrick – LUINAUD Christophe – LAURENT Béatrice – BOISSIER Daniel – LANZ Florence – CHAUSSECOURTE Jean-Philippe – PLUVIAUD Patrick – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – BARLET Dominique – FAYETTE Laurent – DUBOIS Jean-Michel – CRISAN Petronela – DENIS Jean-Claude – MONDY Thomas – SUCHAUD Michelle – DENOYER Mireille – MALINAS Charles – MILANI-BULCOURT Sylvie – VALLAEYS Gaël – PAROUTY Sylvain – MARIE Patrick – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – LACOUR Marie-Émilie – FERRAND Marc – MAFAITY Gilles – LOPEZ Alfred – BUYS Anthony – CHABASSIER Emmanuelle – DULERY Sonia – TEILLARD Pascal – PETIT-COULAUD Bastien – DURUDAUD Sabine – LAROCHE Michel – PRADEAU Carine – ROYÈRE Joël – BOUSSAT Nicolas – MONTHIEUX David – DELCLAUX François – LAIGNEAU Jean-Pierre – GIRODENGÉ Élisabeth – TRONCHE Frédéric – DURBIN Sandrine – CUQUEMELLE Jean-François – BREDIER Thibault – BURGUN Frédéric – PICOURET Michel – DUGUET Pierre – CHÉZEAUD Françoise – CONCHON Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

Étaient excusés : GUILLERAY Catherine – AGRIR Isabelle – SANTANA Antonio – SCARAMUCCI Thierry – BARTHOUX Olivier – MARIETTE Myriam – CATHELOT Guy – POITOU Delphine – LAINÉ Joël – DERIEUX Nicolas – PAMIÈS Jean-Michel – PETETOT Charlie – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAK Jérôme – ANGELINI Patricia

**Pouvoirs :**

1. Mme AGRIR Isabelle donne pouvoir à Mme DENOYER Mireille
2. M. SANTANA Antonio donne pouvoir à M. DENIS Jean-Claude
3. M. BARTHOUX Olivier donne pouvoir à M. BERTELOOT Dominique
4. Mme MARIETTE Myriam donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine
5. M. AUGUSTYNIAK Jérôme donne pouvoir à M. DUGUET Pierre
6. Mme ANGELINI Patricia donne pouvoir à M. FERRAND Marc
7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. VALLAEYS Gaël

Suppléances : M. PLUVIAUD Patrick – Mme MILANI-BULCOURT Sylvie – M. LAIGNEAU Jean-Pierre – Mme GIRODENGÉ Élisabeth – Mme DURBIN Sandrine – M. PICOURET Michel

Secrétaire de séance : M. Thomas MONDY

Scrutin ordinaire

| En exercice | Présents | Votants       |          |        |               |
|-------------|----------|---------------|----------|--------|---------------|
| 64          | 53       | 60            |          |        |               |
| Pour        | Contre   | Abstention(s) | Blanc(s) | Nul(s) | Refus de vote |
| 60          |          |               |          |        |               |

Considérant que l'Agence Régionale de Santé (ARS) pilote la politique de santé publique à l'échelle régionale ;  
Considérant que le Contrat Local de Santé (CLS) constitue un outil de partenariat entre l'ARS et les collectivités territoriales afin de répondre aux besoins spécifiques du territoire ;  
Considérant que ce dispositif vise notamment à améliorer l'accès aux soins, développer la prévention et la promotion de la santé, coordonner les acteurs de santé et réduire les inégalités territoriales ;  
Considérant que le CLS permet de décliner les politiques de santé au niveau local en tenant compte des spécificités du territoire et des besoins de la population ;  
Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la Communauté de Communes pour participer à cette démarche ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide de :

- ⑤ Désigner en qualité de représentant titulaire au CLS de l'ARS :
  - Mme DENOYER Mireille
- ⑤ Autoriser Mme La Présidente à notifier cette désignation à l'organisme compétent et à accomplir toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Martine LAPORTE

